

Présents : Monsieur ERARD Joseph, Maire - Madame GARNIER Françoise - Monsieur BLIN Jean-Yves - Madame GEORGEAULT Valérie, adjoints.

Monsieur BOULAY Yannick - Monsieur BOUVET Jérôme - Monsieur FROC Dominique - Madame HELIES Karine - Madame JOUVIN Amélie - Madame LEGAY Patricia - Madame MEUR Soazic - Madame VOUTAT Armelle.

Etaient excusés: Madame COCHET Katell a donné pouvoir à Madame GARNIER Françoise. Messieurs AUFFRET Philippe et LEMOINE Loïc.

Secrétaire : Madame HELIES Karine a été élue secrétaire de séance.

### **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 décembre 2015 n'appelle aucune observation particulière.

### **CONTRÔLE DES HYDRANTS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le contrôle des hydrants est une des missions et responsabilités de la mairie. La convention passée avec la société SAUR arrive à son terme.

Aussi, il leur propose de prévoir une nouvelle convention avec une société spécialisée pour entretenir les appareils de défense incendie.

Il leur présente l'offre de la société SAUR qui propose une convention pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le coût de la prestation (visite/entretien /fourniture d'un rapport) est fixé à 49€HT par poteau incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'offre de la société SAUR pour réaliser le contrôle des hydrants une fois tous les 3 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire de signer la convention.

### **CHARTRE DE FONCTIONNEMENT - RESEAU COM'ONZE BIBLIOTHEQUES**

Monsieur le Maire informe aux membres du conseil municipal que le comité technique du réseau des bibliothèques (coordinatrice, salariées, responsables bénévoles, Vice-Président) travaillent à l'élaboration d'un texte de référence concernant l'organisation du réseau depuis plusieurs mois.

Cette charte de fonctionnement a été présentée à la Commission Culture du 3 décembre 2015. Etaient conviés les élus communautaires, les élus référents des bibliothèques des communes et les salariées.

La Commission a émis un avis favorable.

Comme il est précisé dans la charte, les bibliothèques sont communales. Par conséquent, la charte de fonctionnement doit être soumise au vote et à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la charte de fonctionnement tel qu'elle a été présentée et sera applicable dès le mois de janvier 2016.

Mme GARNIER explique la nouvelle signalétique des livres. En avril prochain la fusion des bibliothèques sera effective et les lecteurs pourront emprunter gratuitement les livres dans chacune des bibliothèques et réserver des ouvrages du réseau.

Désormais, chaque abonné recevra une carte et les emprunts seront ainsi informatisés.

De nombreuses animations sont mises en place par le biais du réseau.

Elle en profite pour informer du concert qui aura lieu vendredi prochain (clarinettes).

### **DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte des différentes décisions qu'il a prises :

*Décision 2015.5* : de signer le devis de l'entreprise VIEL, La Gilbertière 35 140 Saint Jean sur Couesnon pour un montant de mille neuf euros et trente-cinq centimes (1 009.35.00 HT), soit mille deux cent onze euros et vingt-deux centimes (1 211.22€ TTC).

*Décision 2016.1* : signer un devis de l'entreprise VIEL, La Gilbertière 35 140 Saint Jean sur Couesnon pour un montant de deux mille huit cent quatre-vingt-neuf euros et quarante centimes (2 889.40 HT), soit trois mille quatre cent soixante-sept euros et vingt-huit centimes (3 467.28€ TTC).

*La séance est levée à 21h35*